

15.05.2013 – 16:33 Uhr

Programme national de lutte contre la pauvreté / Caritas salue la décision du Conseil fédéral

Lucerne (ots) -

Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui le «Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté» proposé par le Département fédéral de l'Intérieur. Caritas salue le fait que le Conseil fédéral s'empare sérieusement de ce thème. Selon des chiffres officiels, 600.000 personnes sont touchées par la pauvreté en Suisse et 400.000 en sont menacées. Alors que le Conseil fédéral a reconnu l'importance du problème, le Parlement n'a jusqu'ici pas utilisé toutes ses compétences en matière de lutte contre la pauvreté.

Caritas salue le fait que le Conseil fédéral s'empare sérieusement de ce thème et qu'il souhaite mettre en pratique la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté décidée en 2010. Le programme approuvé par le Conseil fédéral en est une étape importante.

Le cadre financier proposé pour le programme fédéral de 9 millions de francs sur 5 ans est toutefois bien modeste au vu de l'ampleur de la pauvreté en Suisse. Pour cette raison, ce programme fédéral ne peut représenter qu'un des éléments de la mise en oeuvre de la stratégie globale. Le Parlement doit lui aussi utiliser sa marge de manoeuvre pour agir.

Le Parlement doit agir

Le refus par le Parlement d'octroyer des prestations complémentaires pour familles a été une mauvaise décision. Le Parlement doit reprendre le thème de la garantie du minimum vital pour les enfants et les familles. Il est nécessaire d'aligner la loi sur les allocations familiales aux prestations cantonales les plus progressistes et de l'adapter aux coûts effectifs. Actuellement, c'est le canton de Genève qui propose le meilleur soutien aux familles. Du point de vue de la lutte contre la pauvreté, il est primordial que les allocations augmentent à partir du troisième enfant.

Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'une loi-cadre pour l'aide sociale. C'est un pas important qui permettra d'améliorer le minimum vital des personnes recourant à l'aide sociale. Le Conseil des États devrait emboîter le pas du Conseil national et ouvrir ainsi la voie à une coordination nationale de l'aide sociale. Dans ce contexte, il est important de poser les bases d'une amélioration de la coopération interinstitutionnelle. La loi-cadre devrait réglementer les interfaces entre l'aide sociale et les assurances sociales.

Aujourd'hui, trois ans après que le Conseil fédéral a publié sa stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté, il faut absolument éviter que la situation de pauvreté de 600.000 personnes et la précarité pesant sur 400.000 autres personnes ne tombent à nouveau dans l'oubli, et il est encore plus important de trouver les moyens d'inverser cette tendance et de prévenir la pauvreté lorsque c'est possible.

Contact:

Hugo Fasel, directeur de Caritas Suisse
Tél.: +41/41/419'22'19
E-Mail: hfasel@caritas.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100737899> abgerufen werden.